

0014/05/88/0156

Kigali, le.....

Paiement par Comptable

N° 0014.... autorisé

Par l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda

Le Directeur de l'Ordonnancement

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER  
DU RWANDA.

27 AVR 1988

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier

Il y a lieu de payer à Monsieur HATANGIMBABAZI  
Jean, Agent Sous-Statut du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement  
Coopératif, la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS RWANDAIS (2.500 Frw)  
à titre de frais de mission et d'indemnités de restaurant et de  
logement, suivant les ordres de mission en annexe.

~~21.4.88~~ 21.4.88

Certifié sincère et véritable et arrêté à  
la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS RWANDAIS (2.500 FRW).

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS au MIJEUCOOP

~~MAHINGU~~ Jean-Bosco

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 18 AVR 1988

Pour approbation:  
Le Directeur Général de  
la Jeunesse  
MUNYAMBARAGA Narcisse.

Vu pour vérification approbation  
et imputation à l'article 18 MM 03 12  
inscrit sous poste n° 26 du 7/4/88  
Kigali, le 7/4/88  
Le Gestionnaire des Crédits

laur acquit, le 22/04/88

~~Butaro~~ Butaro / Butaro  
Hatangi mbabazi Jean

Kigali, le 16 FEV. 1988

N° /15.17

ORDRE DE MISSION

Monsieur HATANGIMBABAZI Jean, Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif se rend de KIGALI à GITARAMA pour représenter la Coopérative KODUNYA dans l'affaire qui l'oppose à SEMATAMA fixée au Tribunal de Première Instance de Gitarama à l'audience du 18/2/88.

Date de départ : le 18/2/1988

Date de retour : le 18/2/1988

Durée de mission : 1 jour.

1250

Arrivée *18/2/88*



Départ le *18/2/88*



*Encascoop*

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM.-



MUNYAMBARAGA Narcisse  
Directeur Général

0014/05/88/0156

Kigali, le 16 FEV. 1988

N° /15.17

ORDRE DE MISSION

Monsieur HATANGIMBABAZI Jean, Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif se rend de KIGALI à NYABIKENKE pour l'examen de l'affaire RP 13.045/40 en cause MP C/SEMATAMA, fixée en audience publique du 18/2/1988 devant le Tribunal de Première Instance de GITARAMA.

Date de départ : le 16/2/1988  
Date de retour : le 16/2/1988  
Durée de mission : 1 jour.

1230

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM.-

Arrivée à Nyabikenke  
le 16/02/1988

Depart de Nyabikenke  
le 16/02/1988

129  
L. N. Kabana



MUNYAMBARAGA Narcisse  
Directeur Général